

ACAT

AVOCATS SANS FRONTIÈRES
Guinée

CIP
Centre d'Intervention de Pratiques

ENFANCE DU GLOBE
Pour tous les enfants, l'éducation est essentielle

L'ESUP
des droits de
l'Homme

MDT

GUINÉE : VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN RÉGION

Prévalence de l'impunité et désarroi
des victimes et de leurs familles



SE CONCERTER
POUR RELEVER ENSEMBLE
LES DÉFIS DE LA GUINÉE

Table des matières

1	REMERCIEMENTS
4	ORGANISATIONS CONTRIBUTRICES
7	TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS : DÉFINITION
8	MÉTHODOLOGIE DE L'ÉLABORATION DU RAPPORT
10	INTRODUCTION
13	CAS DE VIOLATIONS, DISPOSITIONS JURIDIQUES ET RECOMMANDATIONS
14	Violations en Haute-Guinée
14	Contexte d'une première violation
14	Allégations de torture et détention illégale d'une jeune fille et d'un jeune garçon accusés de vol d'or
16	Tableau des violations, des dispositions juridiques et des recommandations
26	Contexte d'une deuxième violation
26	Atteinte à l'intégrité physique et à la vie d'un chauffeur bastonné à mort par des agents en uniforme postés au barrage de Dabola
28	Tableau des violations, des dispositions juridiques et des recommandations
32	Violation en Moyenne-Guinée
32	Contexte général de la violation
32	Arrestations arbitraires suite à des violences à l'encontre des conducteurs de taxi moto
34	Tableau des violations, des dispositions juridiques et des recommandations
38	Violations en Guinée Forestière
38	Contexte général des violations
38	Assassinat de Soua Gilbert Doré
38	Détention de cinq responsables d'une association et bastonnade de citoyens
40	Tableau des violations, des dispositions juridiques et des recommandations
46	RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES
48	ANNEXES
49	Annexe 1 - Dates de signatures et ratifications par la Guinée des principales références juridiques internationales en matière de protection des droits de l'Homme
50	Annexe 2 - Liste des références juridiques pertinentes sur le plan international et national

Introduction

En juillet 2016, l'Assemblée nationale de Guinée a voté en faveur d'un nouveau Code pénal, parallèlement à l'adoption d'un nouveau Code de procédure pénale. Il s'agit d'une avancée politique et juridique d'importance pour la protection des Droits de l'Homme en Guinée, après des réformes structurelles et la mise en place de nouvelles institutions telles que le ministère des droits de l'Homme et des libertés publiques en octobre 2012, et la mise en place, en 2014, de l'Institution Nationale des Droits de l'Homme de Guinée et du Conseil supérieur de la magistrature. D'autres chantiers d'importance sont en cours ou en passe d'être promulgués (nouveau Code civil, nouveau Code de justice militaire), comme point d'orgue des États généraux de la justice tenus en mars 2011. Ces avancées, déterminantes mais néanmoins fragiles, posent la question de l'opérationnalisation concrète de ses réformes, que rendent difficiles l'état de délabrement des infrastructures judiciaires et pénitentiaires, la défiance des justiciables vis-à-vis de l'institution judiciaire et de la chaîne pénale, et le sentiment prévalent d'impunité consacré par cinquante années de régimes autoritaires.

Le nouveau Code pénal de juillet 2016, outre le fait qu'il supprime la peine capitale de l'arsenal des peines applicables, criminalise la torture qui devient une infraction autonome (art. 232 du Code pénal) et qui peut être qualifiée de crime contre l'humanité (art. 194 (f) du Code pénal). Le crime de torture est passible de peines allant d'une amende de 500 000 francs guinéens (équivalent à 50 euros à la date du 21 octobre 2016) à 20 ans d'emprisonnement. Certains actes qui rentrent dans la définition internationale de la torture telle que mentionnée dans l'article 1 de la Convention des Nations Unies contre la torture, les peines et traitements cruels inhumains et dégradants, ne sont cependant pas inclus dans la définition de la torture en Guinée, mais dans le champ des traitements cruels, inhumains et dégradants.

La nouvelle mouture du Code pénal guinéen ne définit pas assez précisément le recours à la légitime défense et à l'état de nécessité de l'usage de la violence. Les drames humains consécutifs à un usage disproportionné de la force sont réguliers en Guinée, à l'instar des incidents du 16 août 2016 à Conakry (marche pacifique durant laquelle un jeune homme a trouvé la mort). Dans ce cadre, la question de la formation initiale et continue des forces de l'ordre, couplée à celle de la réforme du secteur de la sécurité, un champ prioritaire d'actions pour les autorités guinéennes, demeure plus que jamais cruciale.

⁶ Ce ministère a disparu au profit du ministère de l'Unité nationale et de la Citoyenneté en 2015.

⁷ En mars 2011, se sont tenus les États généraux de la justice auxquels ont participé la plupart des acteurs judiciaires. L'absence totale d'indépendance de la justice vis-à-vis du pouvoir exécutif, sa corruption endémique, une formation déficiente des magistrats, un état de délabrement complet des lieux de travail ainsi que des palais de justice et établissements pénitentiaires sont autant de maux qui y ont été dénoncés. Les États généraux de la justice ont également pointé l'absence de contrôle des juridictions, de la police et des prisons.

⁸ Il s'agit notamment du viol, des brûlures, de la privation sensorielle ou encore des simulacres (noyade, exécution).

Ce rapport de synthèse et de plaidoyer analyse quatre situations alléguées de violations des Droits de l'Homme survenues entre 2010 et 2013. Elle soulèvent, au vue de la situation politique (la tenue des élections communales initialement prévues au premier semestre 2016 été finalement fixée pour février 2017) et sécuritaire prévalent en Guinée, des questions toujours d'actualité sur le respect de l'intégrité physique et morale de personnes arrêtées ou détenus, du droit au recours, à l'assistance d'un conseil juridique et à la réparation le cas échéant. Quatre consortiums d'associations guinéennes ont recueilli de l'information précise lors de près de 200 entretiens, base de la formulation de recommandations qui seront également présentées dans ce rapport.



Le Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéennes (PROJEG) est un outil de coopération entre sociétés civiles dont l'objectif est d'appuyer la participation de la société civile guinéenne à la consolidation de la paix et de la démocratie et à l'évolution des politiques publiques en matière de ressources publiques, d'environnement minier et de jeunesse. Le PROJEG rassemble plus de 500 acteurs guinéens et français (syndicats, associations, OSI, universités, ministères, élus locaux, etc.) qui travaillent en partenariat.

Depuis 2013, le PROJEG a choisi d'accompagner des organisations locales afin de les mettre en réseau via des consortiums, de les former et de les outiller à la documentation des cas de violations des droits de l'Homme. Ce document est le résultat de ce travail d'enquête et est à la base d'un plaidoyer que les consortiums vont mener en région et au niveau national.

Rédaction :



ND Consultance
Droits de l'Homme
Expertise Engagement Changement

Plus d'informations sur www.nd-consultance.com

Graphisme : adeline-marteil.fr

Illustration : Kaori PRONZOLA SENG (MOON'ART)

Imprimé en janvier 2017 par Primway - Tél. : 06 26 38 05 27